ARRITTI

nu 2723 da u 18 à u 24 di nuvembre 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

COP 26 à Glasgow p. 3

Les maigres résultats de la Conférence sur le climat

Jean-Louis Blenet, président de l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF), organisme de formation des maîtres des réseaux associatifs d'enseignement immersif en langue régionale, était en Corse du 8 au 12 novembre dernier pour rencontrer les acteurs de la filière Scola Corsa. Les écoles immersives en langue corse bénéficie ainsi d'une expérience de plus de 30 ans et disposeront très bientôt de leur propre filière de formation des maîtres. Le réseau Scola Corsa grandit ! À lire en p. 6 à 8

Enseignement immersif en langue régionale

« Faire que les jeunes parlent entre eux leur langue »

(Sur)taxer les résidences secondaires, une étape vers le statut de résident

p. 4-5

86 millions d'euros pour la Corsica Ferries

Le bras de fer est engagé

p. 11

Una settimana una parolla

(O duie, o micca, sfidàtevi di e « parolle parolle parolle… »)

U diàvule

Quem jugata co ferro, jucata co demo.
Quellu chì ghjoca cu u farru, ghjoca cù u diàvule (pruverbiu galizianu).

Salute à tutti. Dopu à Diu, c'emu da intaressà à… *« Qualcosa di menu seriu, ci vole à ride un pocu ! »* Và bè, parleremu di u diàvule è quessa ci permetterà di ralligrassi appena. *« Hà bellu à dì u prete chì in ballu ci hè u diàvule, s'hè sempre ballatu è sempre si ballerà. »* Eppo per chì vole scusassi ci hè almenu un diàvule chì l'hà tentatu.
Hà parolla vene, cum'è spessu, da u latinu chì l'hà pigliata tal'è quale à u grecu διάβολος (diabolos) *« quellu chì staccà, chì calonnia »*. Si ritrova in parechje lingue indoeuropee : l'inglese devil, u tedescu Teufel (ma si, ùn si pare micca ma hè listessa ràdica…), u spagnolu diablo ecc.
Ma st'accezzione di diàvule oppostu à Diu ùn hè micca vechja : ricolla à u grecu cristicu chì ghjera a traduzzione di l'ebreu śāṭān (quellu chì s'oppone). Hè detta, in tutte e relighjoni hè presente una figura chì incarna u male, u disòrdine. Ind'a relighjone di l'antico Iran, per un dettu, esìstenu sia u diu di a luce sia u tenebrosu Ariman, sempre in lotta l'unu contr'à l'astru. Ma di règula, i culti più anziani t'anu una divinità cù dui lati : à quandu benevulente, à quandu maligna. Si verifica cù Loki, diu scandinavu chì tumbò d'una manera viziosa à Balder, ma chì salvò u duminiu di i dii Asi da a gigante Skadi.
Indì a Bibbia, u diàvule s'identifica cù u sarpu chì cagiunò u peccatu di Adamu è Eva. U diàvule ind'i Vangeli, hè u tentatore di Ghjesù ind'u desertu, è in l'Apocàlisse di Ghjuvanni hè a bestia è u dracu. Ghjustu appuntu, a màghjina di u diàvule ripiglia certe caratterìstiche di u grecu Pan : l'unghjole, e corne, u beccu, e zampe pilose, è l'òmacu pestilenziale.
I diàvuli sò numerosi assai. A duttrina cattòlica identifica i nomi di i diàvuli è i sette vizii capitali : Arcèfalu hè a superbia, Satana l'ira, Mammone l'avarizia, Asmodeo la lussuria, Belzebù la gola, Leviatanu l'invidia, Belfagor l'accidia o a pigrizia.
Ind'i raconti pupulari, per compie, chì malgratu a ricchezza di a parolla, ci vole à compie, u diàvule hè vistu cum'è un persunaghju forte, astutu, guardianu di tesori sepulti, putente maestru di l'artifizii. È puru, u demoniu diventa imputente quand'ella spunta l'alba, quand'ellu canta u ghjallu, quandi si face u segnu di a croce, è quand'ellu si trova di fronte à l'astuzia femminile (è quale simu !). ■
A canzona : www.youtube.com/watch?v=B9FzVhw8_bY
Marina Chovin.

Accapu di a reddazzione

Irrispunsabilità

« Pè a prima volta dapoi decine d'annate, avemu da rilancià a custruzzione di reattori nuclearii ind'è u nostru paese è cuntinuà di sviluppà l'energìe rinuvelèvule » hà dettu Macron u 9 di nuvembre scorsu. Ci piglia veramente per imbecilli ! Ma cum'hè pussìbule d'avè una parolla cusì incunsequente è disprezzante pè a demucrazìa nant'à un sughjettu cusì sèriu ? Secondu à u presidente di a Repùblica u nucleariu hè a sola suluzione per risponde à a dumanda di cunsumazione di manera ecunòmica, di firmà indipendente è di tuccà l'obbiettivu di neutralità carbone in 2050. Sò bugìe tamant'à u mondu ! U nucleariu hè più caru chè tutte l'altre energìe, u so prezzu ùn face chè cresce, quandu u prezzu di l'energìe rinuvelèvule ùn face chè calà, senza cuntà u smantellamente dopu è i sèculi di pulluzione radiuattive à trattà (lozzu nucleariu pè u funziunamentu di e centrale) ! U nucleariu imprigiona a Francia in e so scelte sceme, ùn ci hè mezu d'esse « indipendente » quand'è vo avete bisognu d'uranium chè vo andate à circà in Àfrica in i lochi i più periculosi di a pianetta (Niger frà altru cù a minaccia terrurista) ! Infine u nucleariu ùn permette micca di tuccà a neutralità carbone per vìa ch'ellu ùn basta micca à a pruduzzione d'energìa ! U nucleariu ùn ghjove chè à i nostri bisogni elèttrichi, micca quelli di i trasporti o di l'alloghju chì sò sempre ingordi d'energìa fussile. L'ingaggiamenti presi da a Francia à l'Accordi di Parigi in u 2015 ùn sò stati tenuti malgratu i 56 reattori nuclearii francesi. A Francia hè u paese u più nuclearizatu di u mondu, davanti à u Giappone, a China o i Stati Uniti ! L'annunziu fattu da u presidente di a Repùblica ùn hè statu cuncertatu cù nimu (fora di EDF ch'hà sùbitu annunziatu un prugettu prontu in Penly Sena Marìttima !) U Parlamentu ùn hè statu cunsultatu, e prucedure legale è i dibàttiti cuntraditorii ubligatorii ùn sò stati fatti. Induv'hè a demucrazìa ? L'esempiu di u reattore di Flamanville hè un scàndalu tamant'à u mondu. Duvìa custà 5 milliardi d'àuri, ne simu già à 19 milliardi ! Hà presu omancu 10 anni di ritardu, è malfatture è frode sò custatate à buzeffu ! Puru EDF dumanda a custruzzione di sei altri reattori di stessa generazione in Penly, Gravelines (Nordu), Bugey (Ain), Tricastin (Droma). A pupulazione francese hè di fronte à una minaccia pisìa cù i 56 reattori in attività ! A zona di prutezzione prevista da u Statu francese in giru à e so centrale hè di 10 chilòmetri... Per un dettu, a zona d'impattu di a catastrofa di Fukushima à u Giappone si sparghje nant'à 100 chilòmetri in giru à a centrala. È l'impattu hè di 300 chilòmetri in giru à a centrala di Cernobile. Vale à dì in giru à a centrala di Nogent-sur-Seine ind'è l'Aube, dice Greenpeace, sarebbe una pupulazione trà 11 (esempiu di Fukushima) à 38 millioni (esempiu di Cernobile) chì sarebbe tocca. In giru à a centrala di Cruas-Meysse in l'Ardeche sarebbe una pupulazione trà 3 è 23 millioni chì sarebbe cuncernata. *« U rìsicu zeru ùn esiste micca »* dice à chì a vole sente u lobby nucleariu francese. Rìsicu di terramotu, rìsicu di sicchina (i reattori anu u bisognu di pumpà acqua di i fiumi), rìsicu terrurista, rìsicu di panna (sò vechje e centrale è si multiplichèghjanu l'incidenti tutti l'anni)... ùn màncanu e paure da avè ! Macron hè cumplettamente irrispunsèvule. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

COP 26 à Glasgow

Les maigres résultats de la Conférence sur le climat

Le rideau est tombé sur la 26e Conférence des Parties signataires (195 États et l'Union Européenne) ayant conduit aux accords de Paris sur le climat signés en 2015 sous l'égide des Nations Unies. En 2015, un objectif de limitation de l'augmentation des températures sur la planète avait été retenu (maximum 2°C par rapport à la période pré-industrielle, autant que possible 1,5°C). Six ans après, alors que l'on en est déjà à +1,2°C, et que l'on mesure les conséquences de ce réchauffement climatique qui vont crescendo chaque année, Glasgow devait valider les engagements de chacun des 196 signataires pour atteindre cet objectif. Or, selon les spécialistes, le total des mesures projetées aboutirait à la fin du siècle à un réchauffement compris dans une fourchette entre 2,4 et 2,7°C, certes contre 4°C si aucun accord n'avait existé, mais ce qui aboutirait quand même à une planète insoutenable pour l'Humanité d'ici à trois générations.

La déception domine donc, exprimée par l'émotion du Président britannique de la Conférence, Alok Sharma, au fur et à mesure que sa proposition initiale de texte final était déshabillée par les vétos des grands pays émetteurs, particulièrement l'Inde, la Chine et d'autres acteurs fondamentaux.

Cependant l'accord de Paris existe encore, certaines avancées ont été possibles, et cette conférence a réveillé la sensibilisation des opinions publiques mondiales. D'autres conférences interviendront, et le combat continue pour que l'Humanité réussisse dans cette lutte vitale contre le réchauffement climatique.

Où en est-on après ce rendez-vous décevant de novembre 2021 à Glasgow ?

Tout d'abord la base de travail des accords de Paris reste valide, après le retour des États-Unis grâce à l'élection de Joe Biden. Sinon c'était parti pour +4°C d'ici la fin du siècle !

Quelques pistes nouvelles ont été lancées, comme une stratégie spécifique appliquée aux émissions de méthane, le second responsable après le CO_2 de l'effet de serre. Même si ce gaz est moins durable que le CO_2, en limiter les émissions aura un effet sensible dès les prochaines décennies, ce qui compenserait en partie que les émissions de CO_2 restent plus élevées que ce que l'on pouvait espérer en l'état actuel des engagements pris. Cependant, les émissions de méthane sont pour 40 % le fait des activités agricoles, notamment l'élevage industriel bovin, sans que personne, et surtout pas l'Europe, n'envisage pour l'heure de changer de modèle agricole. Un objectif de réduction des émissions méthane de 30 % a été retenu, ce qui se fera pour l'essentiel en supprimant les fuites dans l'exploitation et le transport du gaz naturel, et par une diminution de l'enfouissement brut des ordures ménagères responsable de 20 % des émissions mondiales. Mais le combat pour changer de modèle agricole ne fait que commencer !

La véritable grande déception de Glasgow vise principalement les énergies fossiles, à commencer par la plus polluante, le charbon. Il n'y a pas de scénario possible pour une planète encore vivable à la fin de ce siècle sans renoncement de l'Humanité aux énergies fossiles en général, et notamment au charbon pour produire de l'électricité. Or la Chine, l'Inde, l'Australie et les autres grands producteurs ont ferraillé jusqu'au bout pour éviter d'avoir à enclencher le démantèlement de cette production d'énergie bon marché pour leurs économies, dont le lobbying industriel est très puissant. Glasgow a mis cette activité sous les projecteurs, ce qui est une première, mais la déclaration finale exclut le « phasing out » (démantèlement) au profit d'un « phasing down » (réduction) beaucoup moins contraignant pour les signataires.

L'autre grande déception est liée aux « pays radins » qui compromettent les avancées dans les pays pauvres en refusant de mettre en place les concours financiers promis en 2015. L'enjeu est majeur : grâce à ces financements, le développement de ces pays en retard pourra se faire principalement avec des énergies renouvelables et éviter ainsi d'impacter le climat comme l'on fait par le passé les pays riches. Ainsi la Conférence de Glasgow, pendant quinze jours, a vogué au rythme des vents contraires venus des principaux décideurs de la planète, ceux qui concentrent à la fois la puissance économique et financière, et l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre. Elle est sous la menace des « sous-marins » des fausses solutions : nucléaire, captation du CO_2, gaz naturel « de transition », autant de faux arguments pour continuer avec le gaspillage énergétique et le financement des énergies fossiles.

Mais l'accord mondial autour de la lutte contre le réchauffement climatique est toujours à flot, et l'importance qu'il arrive à bon port en temps et heure, avant que la planète ne devienne invivable, est admise par tous désormais, y compris par ceux qui, en sous-main, par lobbys interposés, continuent de faire perdre un temps précieux.

Comment faire pour que soufflent enfin des vents porteurs ? Il faudra bien plus que la volonté des chefs d'État pour y parvenir : telle est la principale leçon de la Conférence de Glasgow. Aux militants du climat de tous les pays il incombe donc de développer encore davantage leur activisme de terrain pour peser enfin, et le plus tôt sera le mieux, plus lourd que les lobbys économiques ! ■

(Sur)taxer les résidences secondaires, une étape vers le statut de résident

Le 3 novembre dernier, le député Jean-Felix Acquaviva présentait en commission des finances une série d'amendements relatifs à la lutte contre la spéculation foncière et immobilière dans le cadre du Projet de loi de finances 2022. Visant à modifier la fiscalité des résidences secondaires, ils ont pour objectif de réduire leur taux dans les territoires connaissant une importante spéculation immobilière comme la Corse.

Selon le député, *« [cela] vise à étendre à toutes les communes la possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et à faire passer de 60 % à 100 % le plafond de la majoration. Le décret fixant la liste des communes situées en zone tendue ne concerne que les agglomérations présentant une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants. Ainsi, de nombreuses communes situées dans les territoires littoraux, où le taux de résidences secondaires atteint 50 %, 60 %, 70 % voire 80 %, et où l'augmentation du prix du foncier est exorbitante, ne peuvent pas appliquer une surtaxe. Il faut ouvrir le débat, pour assurer une contribution légitime s'agissant de consommateurs d'infrastructures publiques de territoires très touchés par le phénomène de résidentialisation, et pour créer les conditions de la régulation du foncier, notamment par l'exercice du droit de préemption urbain là où il s'applique, au profit du logement social, de l'accession à la propriété ou de l'activité économique. »*

Les députés nationalistes corses avaient déjà abordé cette thématique par une proposition de loi relative à l'évolution statutaire de la collectivité de Corse afin de lutter contre le phénomène de spéculation foncière et immobilière dans l'île. La proposition de loi visait, entre autres, à expérimenter un droit de préemption spécifique à la Corse en prenant exemple sur la Polynésie française ou encore Saint-Martin. Elle souhaitait également la création d'un système de régulation spécifique pour les résidences secondaires perçues par la Collectivité de Corse sur l'ensemble de l'île. Ce texte a été adopté par la Commission des lois avant son vote prochain par l'Assemblée nationale.

La mise en place d'une politique de taxation spécifique à la Corse a, par ailleurs, provoqué une certaine hostilité dans les rangs de la majorité et de la droite à l'Assemblée nationale. Lors de la commission des finances de ce 3 novembre, le rapporteur général, Laurent Saint-Martin, a rappelé que *« les communes touristiques ne peuvent pas avoir le beurre et l'argent du beurre »* avant que le président de la Commission des finances, Eric Woerth, ajoute *« on ne peut pas en même temps dire que l'on veut des touristes et faire de la résidence secondaire l'ennemi. À un moment donné, cela commence à bien faire ! »* Si cette séquence montre bien le mépris des problématiques sociales touchant les territoires par la majorité présidentielle et la droite, elle démontre également la méconnaissance de la spécificité corse en ce qui concerne les problématiques de logement.

S'interroger sur les caractéristiques du parc immobilier sur l'île aide ainsi à comprendre les problématiques sous-jacentes et les défis auxquels les politiques du logement doivent faire face.

En Corse, les prix de l'immobilier ont fortement augmenté ces dernières années quand l'île a fait face à une flambée des prix : entre 2006 et 2019 le coût du logement a augmenté deux fois plus vite sur l'île que sur le continent (+68 % contre +36 %) et le coût du foncier a augmenté quatre fois plus vite (+138 % contre +64 %). Il est également important de rappeler que selon l'INSEE, un corse sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et que le revenu annuel médian connaît un différentiel de près de 1500 euros avec le revenu annuel médian continental. Les prix de l'immobilier augmentent alors que la Corse reste l'un des territoires les plus pauvres. 72 000 habitations en Corse sont déclarées en tant que résidence secondaire soit près de 30 % du parc immobilier, trois fois plus que la moyenne française qui est de 10 %. Cela place la Corse comme le second territoire avec le plus de résidences secondaires derrière les Hautes-Alpes (35%).

Face à une augmentation toujours plus inquiétante du prix du foncier sur l'île due à une très forte attractivité du territoire, le phénomène doit être enrayé pour permettre aux Corses un accès au logement. Les résidences secondaires des riches étrangers et continentaux participent à une spéculation immobilière qui baisse le pouvoir d'achat des Corses et ces problématiques imposent naturellement le statut de résident au sein du débat sur la régulation du marché de l'immobilier. Statut controversé, cette mesure permettrait d'agir rapidement pour stopper les effets de la spéculation. Ce principe voudrait que pour acquérir un bien immobilier en Corse, il serait nécessaire d'y vivre pendant une durée significative, par exemple cinq ans. Ce statut ne nous « priverait » pas des résidents secondaires mais réorganiserait le tourisme selon d'autres modalités qui profiteraient plus aux locaux. De l'augmentation des réservations de chambres d'hôtel et de chambres d'hôte, les acteurs du tourisme en tireraient un bénéfice

plus important. Il est également important de préciser que ce statut n'est pas discriminatoire puisqu'il ne repose sur aucun statut ethnique.

Cette urgence sociale et politique, on la retrouve dans de nombreux autres territoires attractifs comme à Chamonix, dans la Vallée du Mont Blanc ou encore au Pays Basque où différents mouvements se sont mis en place pour défendre le droit au logement. L'apparition de tags *« E.H. (Euskal Herria) ez da salgai ! »* (le Pays basque n'est pas à vendre) montre bien la préoccupation des Basques face aux problèmes de logement. La tension sur le marché immobilier a ainsi fait naître des associations comme Alda, dont les militants organisent des opérations pour dénoncer la spéculation immobilière et l'augmentation du nombre de logements transformés en logements Airbnb. Il en va de même pour la Bretagne qui a instauré l'une des règlementations les plus restrictives de France le 1er juillet dernier face à l'augmentation des logements vides destinés à la location saisonnière. Face à un phénomène partagé par différents peuples privés de leurs terres au sein de communes et villes devenues trop chères, il est important que l'État entende les revendications des collectivités et des associations pour restaurer l'équilibre entre touristes, résidents saisonniers et habitants.

En 2018, Emmanuel Macron avait exprimé son opposition au statut de résident rappelant qu'il était contraire à la Constitution. Cependant, au niveau européen de plus en plus de territoires sous tension ont adopté ce statut comme les Iles Aaland ou encore la province italienne de Bolzano en 2018. *« Le statut de résident, nous souhaitons évidemment qu'il aboutisse d'ici la réforme constitutionnelle dans 7, 8 ou 10 ans, en attendant on fait une offre de compromis pour cheminer. Il y a déjà des lignes qui bougent, nous sommes confiants quant à la tenue du débat. »* La surtaxation des résidences secondaires est donc une mesure qui tend naturellement vers ce statut comme le confirme Jean-Felix Acquaviva. Eric Woerth en déclarant que *« les Corses font la chasse aux résidences secondaires »*, dissimule à peine son mépris face aux problématiques sociales que soulève le débat sur la taxation des résidences secondaires. ■

Pauline Boutet-Santelli.

Pour vivre et se loger au pays

Actions en Bretagne et au Pays Basque le 20 novembre

Le 20 novembre prochain, sous le mot d'ordre *« Vivre et se loger au Pays / Espekulaziori ez »*, les Basques organisent à Bayonne une manifestation à l'appel du collectif Alda qui s'est emparé de cette problématique du logement. L'explosion des prix du foncier, la difficulté à se loger, les phénomènes de dépossession, la menace sur les terres agricoles préoccupent les Basques comme les Corses. Ces problématiques communes doivent créer des solidarités car, on le voit dans les joutes au Palais Bourbon, l'État reste obstinément fermé à nos revendications. EHBai, parti nationaliste basque, organisait le 18 septembre dernier une conférence sur ce thème à laquelle j'ai eu l'honneur de participer (lire sur notre site https://arritti.corsica - rubrique Ecunumìa : « Une action commune pour une problematique commune »). En Iparralde (Pays Basque Nord), le grand salon agricole organisé par Lurzaindia (chambre d'agriculture associative créée par le mouvement alternatif basque) et le syndical agricole basque ELB, s'est délocalisé cette année à Arbonne pour protester contre la spéculation sur les terres agricoles. Des agriculteurs constitués en collectif occupent 15 ha de terres agricoles convoitées par un acheteur parisien qui en proposait quatre fois le prix fixé par la Safer (3,2 M d'euros contre 800.000 €). Au terme de 80 jours, la transaction a été annulée, mais l'occupation se poursuit car le terrain reste en vente.

Le mouvement alternatif basque, dont Alda est l'un des derniers-nés, est très actif en Iparralde et ses revendications sont communes à la Corse : encadrement des loyers, construction massive de logements sociaux et d'hébergement d'urgence, préemption du foncier par les communes, sanctuarisation du foncier agricole, Bail Réel Solidaire... Les propositions de nos députés sont en phase. Les Basques veulent jouer sur la pression fiscale pour réduire les résidences secondaires qui bloquent l'accession au logement des Basques et revendiquent à l'instar des Corses ou des Bretons l'octroi d'un statut de résident et de mesures spécifiques pour freiner la spéculation. *« Il y a des actifs, notamment de jeunes ménages, qui ont du mal à acheter et à louer, alors qu'en Bretagne 250 000 logements sont vides 9 mois sur 12, c'est absurde »* explique Nil Caouissin, de l'Union Démocratique Bretonne, qui a rédigé un manifeste en faveur du statut de résident en Bretagne. *« Cela conduit à l'étalement urbain, plus de constructions, qui consomment des terres agricoles. Cela pose aussi des problèmes de réseau d'eau et d'assainissement, avec des stations d'épuration qui sont dépassées, des réseaux disproportionnés au cours de l'année pour faire face au pic estival. Il faut rationaliser le parc de logements. La secondarisation de la côte pose des problèmes plus indirects : des travailleurs ne peuvent pas se loger, car ils sont en concurrence avec de riches retraités, donc les prix sont inabordables pour des gens au salaire moyen. Dans le Morbihan, certains font des trajets de 30 km depuis l'intérieur des terres pour aller travailler : c'est une perte de temps et de budget, et une pollution évitable. Enfin, il y a la perte de lien social. Ceux qui restent à l'année sont plus isolés. »*

Les 20 et 21 novembre, en écho avec ce qui se passe en Iparralde, une quinzaine d'associations et de partis politiques, dont l'UDB, les collectifs Dispac'h ou Droit à la Ville, lancent dans plusieurs villes bretonnes une campagne pour le droit au logement et contre le développement des résidences secondaires.

Ces thèmes communs aux différents partis de la Fédération Régions & Peuples Solidaires sont à mettre en avant et à porter de manière solidaire. C'est un combat prioritaire. Il faut faire grandir la protestation partout. ■

Fabiana Giovannini.

Jean Louis Blenet, président de l'ISLRF

« Ce qu'il faut gagner, c'est que les jeunes parlent entre eux dans leur langue »

Scola Corsa invitait en Corse du 8 au 12 novembre, Joan-Lois Blenet, Président de l'Institut Supérieur des Langues de la République Française, un institut de formation professionnelle pour fournir les maîtres du réseau d'enseignement immersif en langues régionales. Il est également vice-président de Calandreta, école d'enseignement immersif en langue occitane créée il y a plus de 40 ans et était accompagné de Bernardetta Boucher… coprésidente de la Fédération Lengadoc des Calandreta. Jean Louis Blenet était au démarrage de cette belle aventure – *« Je voulais que mes enfants parlent occitan »* explique-t-il – et il en a connu toutes les difficultés. Cette longue expérience, Scola Corsa, le réseau d'enseignement immersif en langue corse, en bénéficie aujourd'hui. La filière corse adhère à la fédération Eskolim et à son centre de formation des maîtres, l'ISLRF, qui regroupe toutes les écoles en langue régionale, du breton (Diwan) au basque (Seaska), en passant par le catalan (Bressola), l'alsacien (ABCM) et l'occitan (Calandreta). L'arrivée de Scola Corsa est un plus dans le réseau qui gagne en dynamique. C'est connu, l'union fait la force et cette solidarité permet de franchir plus sûrement les embûches ensemble. Interview.

Un point sur Calandreta, ses effectifs élèves-enseignants ?

Calandreta démarre en 1979 avec la création de l'association. Les premières écoles ouvrent en janvier 1980 à Pau, puis à Béziers quelques mois après. Beaucoup de difficultés au début mais un grand cap est franchi quand François Bayrou décide d'intégrer les écoles dans le cadre de la loi de 1959 qui nous donne un caractère propre permettant de contractualiser avec le Ministère de l'Éducation Nationale, c'est-à-dire de prendre en charge le salaire de nos enseignants. Aujourd'hui Calandreta est une grande petite chose. Il y a 65 écoles, 4 collèges et un début de lycée, avec 21 lycéens. À peu près 4000 enfants sont scolarisés avec plus de 270 enseignants, dont la très grosse majorité (environ 230) est payée par l'État. En tout, plus de 700 personnes travaillent aux Calandretas. Mais si l'on compare au pays, c'est tout petit, puisque l'Occitanie est très vaste. On travaille sur 19 départements sur les 32 occitans. On a six rectorats. Tout ça est dérisoire par rapport à la situation linguistique et aux besoins, mais on représente quand même quelque chose. Cela démontre qu'il y a du monde s'il y a une offre de qualité : l'occitan n'est pas une gêne et même peut attirer du monde !

Quelles sont vos zones fortes ?

Le bas Languedoc, l'Hérault, l'Aude. On a 750 enfants à Montpellier par exemple. Ce qui prouve que dans un endroit assez *désoccitanisé*, parce que c'est colonisé de tous les côtés, du sud au nord, on peut arriver à faire quelque chose, il y a un petit impact social. À Montpellier, si on avait les moyens, on pourrait avoir facilement 2000 enfants. Il y a un autre focus dans la région autour de Toulouse avec un millier d'enfants, un quart des calandretas. Le Béarn est un endroit fort aussi, il doit y avoir 500 jeunes. Ce sont les trois zones de force. Le reste est assez dispersé. On a trois écoles en Auvergne, avec des projets, on a trois écoles en Provence qui est pourtant un grand pays avec 5 millions et quelques habitants.

Comment nait l'idée de monter une école d'enseignement immersif en occitan ?

Beaucoup grâce à l'exemple basque. La première école est sortie à Pau où il y avait déjà depuis quelques années des ikastolas. Les gens se sont dit puisque les Basques le font, pourquoi on ne le ferait pas ? L'idée était aussi de transgresser la croyance en la Sainte Éducation Nationale. L'Éducation Nationale t'assassine, mais pour certains il est interdit de faire en dehors d'elle ! C'est une perversion de l'esprit car l'objectif c'est de sauver notre langue. Calandreta est partie sur une double hypothèse. Des gens comme moi voulaient qu'il y ait une école, d'autres disaient on demande à l'État. Mais quand tu as un enfant, tu sais que lorsqu'il aura trois ans, il faut qu'il entre à l'école, tu ne peux pas attendre les réponses de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sinon tu attends qu'il soit barbu ! Il y a eu aussi la génération 68 et ses événements, toutes sortes d'initiatives sont nées dans la foulée, et c'est dans cet élan que les gens se sont dit « on fait ». On a créé du théâtre en occitan. On s'est dit il faut que notre société, chez nous, réfléchisse, fasse sa culture. De la même façon, on a créé des écoles. Calandreta est né comme ça, mais il a fallu très longtemps, et que je bouscule le mouvement pour qu'on fasse du secondaire.

C'est-à-dire ?

À la différence des Basques et des Bretons, on n'est pas parti en se disant on monte un système d'enseignement. Nous on s'est dit on pousse l'État à prendre la suite, on prend les devants. C'est ce qui a donné le courage de transgresser parce que les Occitans sont légitimistes et attendaient après l'État. Le démarrage s'est fait comme ça, avec la

Réunions de travail à Biguglia en présence notamment des trois présidents, Joseph Turchini, Pasquale Castellani et Alain Gherardi, et des membres du conseil d'administration de Scola Corsa.

particularité que sur le Languedoc il y avait un noyau de gens qui réfléchissaient à la pédagogie.

Justement, quelle pédagogie prônez-vous ?

Il y a une tradition pédagogique en Occitanie avec Célestin Freinet (1896-1966), et à Béziers, cette tradition était très forte, avec notamment un théoricien qui était très intéressant sur la pédagogie institutionnelle, qui est une suite de la pédagogie Freinet. Notre première enseignante à Béziers était titulaire de l'enseignement privé, elle a démissionné pour créer Calandreta avec cette idée qu'il faut associer la langue et une pédagogie innovante. Une pédagogie qui est toujours en recherche du mieux, qui est coopérative et correspond à ce qu'on fait dans l'association, à ce que l'on souhaite de la société. Tout ça a créé beaucoup d'attractivité autour de Calandreta parce que le gros problème chez nous en Languedoc, à la différence du Béarn, c'est que la langue n'est pas aussi légitime qu'en Corse. La colonisation, l'éradication culturelle sont très anciennes chez nous, la constante de l'État français dans toutes ses composantes – monarchie, empire, république – c'est on tue les langues. Ce sont des bandits et un bandit essaie toujours d'effacer toutes les traces du fait qu'il a volé ! Les langues ce sont des traces de son vol. Aussi notre langue est si peu légitime qu'il faut montrer qu'elle est le levier d'intelligences, on essaie toujours de s'améliorer. C'est comme ça que Calandreta a été à l'initiative de la formation des maîtres.

Une sacrée ambition, racontez-nous…

Dès que nous avons eu un peu de moyens et un peu plus de marges de manœuvre, à partir de 92-93, on a pu mieux travailler avec la région et on a progressé. On a crée le CFPO, Centre de Formation Professionnelle pour l'Occitan et obtenu un crédit de formation professionnelle pour former des maîtres. On a commencé à organiser des stages toute l'année. Puis, avec les accords pour la contractualisation de Bayrou, les Basques signent en 93. Nous un an après, en 94, parce qu'il y avait dans l'accord de contractualisation « école privée », et que l'on a voulu faire marquer « école associative et laïque ».

Pourquoi l'administration ne voulait pas que vous notiez « laïque » ?

Allez comprendre ! Ils pensent qu'ils ont le monopole de la laïcité. Or le monopole ça n'est pas l'État, l'État n'est garant de rien, on l'a bien vu en 40 ! C'est la société qui est garante de la laïcité. Nos écoles sont gratuites et laïques.

Dans l'accord de contractualisation il était noté que nous devions former nos enseignants à l'IUFM. Pour nous c'était une mauvaise solution car l'IUFM fait tout en français, avec une pédagogie qui ne nous convenait pas. De plus ils nous détestaient et ont refusé de respecter l'accord. Donc nouveaux rendez-vous au ministère pour revendiquer notre propre centre de formation des maîtres. *In fine,* cette haine nous a beaucoup aidé : on a pu créer le CFPO qu'on a pu faire agréer « établissement d'enseignement supérieur » avec toute la réglementation qui l'accompagne, conseil scientifique, Docteurs, etc. On a de même créé Aprene en 1995, qui est notre antenne de l'ISLRF.

Qu'est-ce que l'ISLRF ?

Nous sommes allés voir les autres collègues des filières d'enseignement immersif en langue régionale. Il fallait la surface suffisante pour avoir un statut dérogatoire avec l'État. J'ai convaincu, les Basques, les Bretons, les Catalans et c'est ainsi qu'on a créé l'ISLRF, Institut Supérieur des Langues de la République Française, en 1997 après moult déplacements et travail de diplomatie auprès du ministère. Avec quatre langues on a pu prendre de l'ampleur et l'ISLRF est aujourd'hui reconnu très officiellement. Comme il y a un concours public et un concours catholique, il y a un concours ISLRF. Avec des postes pour chacun. Et puisqu'il y a aussi des débats plus politiques, par rapport aux avancées de nos langues, et qu'il ne fallait pas perturber le fonctionnement plus technique de l'ISLRF, on a créé Eskolim, qui fédère l'ensemble des réseaux d'enseignement immersif en France. Les alsaciens nous ont rejoint en 2001 parce que leur stratégie initiale reposait sur le seul bilin-

…

... guisme. Quant à Scola Corsa, elle nous a rejoint l'an dernier.

Il y a donc un diplôme ISLRF. Qui le délivre ?

Autrefois on était maîtres de nos diplômes. Désormais c'est l'État qui valide les concours. En France il y a la liberté d'enseigner, mais on ne peut pas diplômer, c'est absurde ! Un établissement d'enseignement supérieur peut préparer à un diplôme, mais pour qu'il soit reconnu, il faut qu'il y ait une convention avec un établissement public. Donc des accords se sont fait avec des universités. Pour notre part, nous avons travaillé avec l'université de Perpignan, pour toutes les langues, breton, basque, alsacien, catalan et occitan. Mais la réforme Hollande a recentralisé et redonné le monopole aux INSPE, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation. Par exemple à Montpellier, il y a 5 universités mais un seul INSPE. Pour nous c'est compliqué car nos maîtres lors de leur formation doivent impérativement travailler les matières dans la langue régionale, et certaines INSPE ont refusé d'enseigner dans une langue autre que le français. Ils acceptent l'anglais en anglais mais pas le reste ! Le Conseil constitutionnel dit qu'il faut se borner à enseigner les langues. Or nous, non seulement nous les enseignons mais nous les employons ! Tout est dit de la bêtise pédagogique française !

Comment avez-vous contourné ce problème ?

Nous avons trois accords. Un accord avec l'INSPE de Rennes pour le breton, et Kelenn qui est l'antenne de l'ISLRF pour le centre breton basé à Quimper. Pour le basque, il y a un accord avec l'INSPE de Pau-Bordeaux qui a refusé de faire les formations en occitan. Toulouse a également refusé, Montpellier a refusé pour l'occitan et le catalan et Strasbourg a refusé pour l'alsacien. Nous nous sommes donc tourné vers l'Université de Corse qui a accepté de signer un accord pour les trois langues en difficulté, occitan, catalan et alsacien. Depuis 2018 nous faisons nos formations dans ces langues. C'est surtout Aprene qui est la cheville ouvrière de ces formations au nom de l'ISLRF avec l'INSPE de Corse qui valide nos diplômes. Scola Corsa s'intégrera dans cette construction.

Ces accords sont en renégociation en ce moment ?

Oui, on travaille à une nouvelle réforme.

À Corti, en présence de l'eurodéputé François Alfonsi et de la conseillère territoriale Nadine Nivaggioni.

On a rencontré le réseau des INSPE, il y a des évolutions dans notre prise en compte et j'ai bon espoir que l'on arrive à un meilleur accord qui comprenne qu'il est nécessaire de former en langue régionale les enseignants qui sont appelés à enseigner dans les centres immersifs.

Comment voyez-vous l'arrivée de la Corse au sein du réseau Eskolim et ISLRF ?

C'est une excellente chose ! Il y a 20 ans on est venu ici, et on y est revenu plusieurs fois mais chaque fois ça a été non à l'enseignement immersif. C'est une erreur majeure. Mais j'ai toujours pensé que la Corse sortirait de son sommeil pour nous rejoindre. Aujourd'hui vous avez la parité horaire de façon massive et vous vous rendez bien compte qu'elle est très loin d'être suffisante. Nous c'est ce qu'on dit depuis toujours. On a des collectivités qui aident, comme la région Occitanie, mais pas au niveau des institutions corses. On est très loin du niveau des bretons, et je ne parle pas du niveau des basques. Aussi on est extrêmement contents de l'arrivée des Corses dans le dispositif. Ça valide totalement nos thèses qui ont toujours dit que la parité horaire ne suffisait pas et que l'immersion permettait de reconquérir la langue.

Votre message à Scola Corsa ?

Il faut que vous ayez une méthode pédagogique qui soit en rapport avec votre objet : la reconquête de la langue pour qu'elle fonctionne. Une pédagogie de type coopératif fait que les enfants parlent la langue. Parce que ce qui est important, ce n'est pas qu'un enfant parle à un adulte, c'est qu'un jeune parle à un jeune. Ce qu'il faut gagner c'est que les jeunes parlent entre eux dans leur langue. ■

Sustenite à Scola Corsa !

Comme Calandreta, Seaska, Diwan, Bressola ou ABCM, Scola Corsa est une filière associative d'enseignement immersif. Associatif, cela veut dire qu'elle n'a que les moyens qu'elle se donne à son démarrage. À savoir le soutien du peuple corse, les écoles étant gratuites pour les parents.
Ce n'est que lorsqu'elle obtient la contractualisation avec le ministère de l'Éducation nationale que les salaires des enseignants peuvent être pris en charge. Auparavant, tout est à sa charge : salaires enseignants, aides-maternelles, locaux, matériels pédagogiques, etc.
Les parents, constitués en association, veillent au bon fonctionnement de l'école et lui procurent des moyens par l'organisation de kermesses et autres animations.
La Fédération Scola Corsa fournit les moyens manquants, et s'appuie pour cela sur l'appel aux dons qu'elle lance auprès des collectivités, des entreprises, de la population.
Vous êtes une commune, une entreprise ? Adressez votre soutien !
Vous êtes un particulier ? Adressez votre don !
Par chèque à Scola Corsa, BP 12, 20416 Ville di Petrabugnu.
Par CB à : www.helloasso.com/associations/scola-corsa

Tavignanu vivu

Sustegnu di a merrìa di Bastia

U 29 di lugliu scorsu, u Cullettivu Tavignanu vivu, a Fundazione Umani è l'associu Terres de lien Corsica / Terra di u cumunu anu pruclamatu i dritti di u fiume Tavignanu. Mondu a ghjente frà i quali eletti di Corsica o d'altrò anu ziffratu sta dichjarazione simbòlica ma chì si scrive ind'un slanciu oghje mundiale di ricunniscenza di i diritti di a natura è di a necessità di priservali. Tavignanu hè u secondu fiume di Corsica, hè riccu d'una grande biodiversità è hè minacciatu oghje da un prugettu industriale di sutterramentu di lozzi casalini è di lozzi di tigliu o di terre tigliose. Ssu prugettu scemu, nant'à e sponde di u fiume, chì sò terre instàbile induv'ellu ci hè sempre statu sripate, hè un perìculu per tutta a piaghja chì ghjè ricca di pruduzioni agrìcule. L'agricultura dunque, u turìsimu, u benestà di a ghjente, e risorze in acqua putàbile, l'ambiente di sti lochi sò minacciati è pare un affare tamant'à u mondu d'avè pensatu fà un prugettu sìmile quì! A merrìa di Bastia porghje anch'ella u so sustegnu à u Cullettivu Tavignanu Vivu è à a dichjarazione di i Dritti di u fiume.
U cunsigliu municipale hà adupratu una muzione u 10 di nuvembre scorsu cù uni pochi di cunsiderendi amentendu a storia di e nostre lotte per l'ambiente, l'impurtanza di a natura ind'è a nostra sucietà, è a celebra frasa di u scrivanu Antoine de Saint-Exupéry: *«ùn simu l'eredi di a terra di i nostri babbi, ma a pigliemu in prèstitu à i nostri figlioli»*. Arritti feliciteghja a cumuna di Bastia è chjama à tutte l'altre cumune d'avè listessa dimarchja per sustene i dritti di u Tavignanu. Aiutèmuci! Eccu a muzione.

*«**U cunsigliu municipale :***
- Sustene a dichjarazione di i diritti di fiume Tavignanu di u 29 di lugliu 2021.
- Ricunnosce Tavignanu da entità viva è indivisìbile da l'ochju sinu à a foce, delimitata da u so bacinu versante è dispunendu di a persunalità ghjurìdica.
- vole chì u Sgiò Merre di Bastia si possa assucià à tutte l'azzione messe in anda da u Cullettivu Tavignanu vivu, Umani è l'associu Terres de lien Corsica – Terra di u cumunu, purtadori di a Dichjarazione di i Diritti di fiume Tavignanu di u 29 di lugliu 2021.
- Vole chì u Sgiò Merre si possa assucià à tutte l'azzione battendu à prò di u principiu di precauzione per e situazione sìmile.» ■

Les messages d'Edmond Simeoni
i messaghji

L'Università di Corsica qui fête ses 40 ans cette année a donné le nom d'Edmond Simeoni à son Bâtiment dédié aux Sciences Humaines et Sociales en 2019 et c'est un bel hommage. Il était un ardent défenseur de sa réouverture puis de son développement, et s'il était en vie, il aurait sûrement salué avec fierté cet anniversaire. Voici ce qu'il écrivait en novembre 2017 témoignant des luttes qu'il a fallu mener pour parvenir à cette réouverture.

Università 40 anni !

«Quand, au début des années soixante, nous-mêmes, à Marseille et des étudiants corses à Paris avons parlé d'Université en Corse, cela a été reçu avec stupeur et consternation pour certains, amusement par d'autres ou encore incrédulité. Travail forcené de conviction, à travers Arritti – dès 1966 –; multiplication de réunions dans l'île et dans la diaspora. Mais la chape de plomb était telle, l'aliénation si profonde que nous n'arrivions pas à faire partager ce qui était un rêve et même pour d'autres une utopie dangereuse!!
Je me souviens d'une réunion à la Mutualité en 1968 où Nicolas Alfonsi nous avait gentiment brocardés; d'une autre, in Vicu, où une institutrice, sévère et de bonne foi, nous avait réprimandés sur notre inconséquence et de cent autres anecdotes!! Mais la lutte en Corse se durcissait et Jean Jacques Albertini et son épouse, militants à Montpellier, créaient avec l'aide de Fernand Ettori, l'Université d'été, in Corti, qui cristallisait la soif d'émancipation et commençait à incarner une potentialité qui restait toujours improbable. C'est l'époque où le conservatisme corse, le plus réactionnaire, celui des clans de droite et de gauche, s'appuyant sur un État hostile – il avait créé partout des établissements d'enseignement supérieur, sauf en Corse –, colportaient des inepties. Le procès était sommaire: *«Nous voulions étudier la culture des chèvres ou des algues marines ; nous étions trop ignorants pour savoir ce qu'était une Université»*; ils proposaient même un chemin différent et stupide: créer à Nice un bâtiment spécifique pour les étudiants corses!!! Un ghetto en somme, d'enfermement.
La lutte révélait les vrais desseins des protagonistes:
- la France qui avait enterré l'Histoire de la Corse, craignait cette résurgence, la révélation et l'étude des conditions de la fermeture de l'Université de Pasquale Paoli, après la défaite de Ponte Novu en 1769; elle craignait surtout l'exhumation de la répression féroce jusqu'à 1812, puis la francisation forcenée dès 1850. Mais par-dessus tout, elle craignait que l'éducation et la connaissance ne viennent grossir le flot d'une contestation vigoureuse; contestation que nous entretenions dans les universités continentales, à Grenoble, à Montpellier et surtout à Marseille et à Nice où se trouvaient de forts contingents d'étudiants corses que nous avions mobilisés, dès 1960, lors de la protestation insulaire contre les expérimentations nucléaires à l'Argentella, près de Calvi.
- Nous les autonomistes, – soutenus par des forces vives que nous rassemblions dans les États Généraux de la Corse qui demandaient un statut d'autonomie de gestion –, exigions la création d'une Université en Corse pour des raisons strictement inverses; nous voulions connaître notre histoire, celle de la conquête française et surtout nous voulions former des jeunes pour émanciper le peuple corse et construire la nation.
On comprend mieux aujourd'hui la dureté du conflit et les lourds enjeux de l'époque, l'immense joie qui fut la nôtre quand l'État a dû concéder, sous la pression des luttes populaires, alors élargies, la réouverture de l'Università Pasquale Paoli.
Quand je me remémore mon inscription au Palazzu Naziunale en 1982 après une sévère maladie, pour un DEA consacré à «la liturgie dans la Pieve de Niolu», on imagine mal mon émotion de voir se concrétiser un rêve, chimérique initialement et prometteur pour l'avenir. Quand nous avons la chance, avec tous nos compagnons de lutte et toutes les forces de progrès qui ont apporté leur contribution à sa renaissance, de voir l'Université fonctionner aujourd'hui, former des jeunes, s'ouvrir à la connaissance et au monde, accueillir des étudiants étrangers, on mesure le chemin parcouru en plus de cinquante ans tandis que simultanément les forces de l'émancipation nationale se sont imposées démocratiquement à Bastia, à la CTC, et ont gagné trois sièges sur quatre aux élections législatives de 2017.
A lotta hè ricchezza. A strada hè aparta. Basta à travaglià per arradicà è custruì u nostru Paese.» ■

Les élections présidentielles occupent le devant de la scène. Macron Président n'a pas annoncé sa candidature pour un deuxième mandat. Il bat la campagne dans les créneaux de l'actualité internationale.

Des élections qui révèlent une crise politique majeure

par Max Simeoni

La commande des sous-marins de l'Australie détournée par les USA est bien de la compétence du Président de la République. Il saisit l'occasion de se poser en défenseur énergique des intérêts de la France. Les alliés « fautifs » ont intérêt à minimiser, à rassurer. Ce n'est que plus tard qu'on saura peut-être les dessous et les conséquences de cette affaire.
Il appelle l'Europe à intervenir sur la filière des migrants via les Balkans, la Bulgarie, la Pologne et le Bélarus...
Le Président peut voir venir avant de donner un ton plus hexagonal, à cinq mois du scrutin il ne connaît pas les partants pour ce deuxième tour à part Marine Le Pen encombrée comme lui de l'irruption d'un Éric Zemmour, à Gauche Sébastien de Casalta est déterminé à être le meilleur rassembleur de la sphère d'influence d'un PS inconsistant, Mélenchon semble comme d'habitude ne pouvoir réussir à rassembler l'extrême gauche...

La présidentielle remplit l'espace de flous et de sons étouffés discordants et ralentit les évolutions de la classe politique insulaire.
Laurent Marcangeli n'a pas eu l'investiture de chef de la Droite insulaire LRM, il accompagne cette fois l'ex-Premier Ministre Édouard Philippe ? Il faudra compter avec lui pour une Droite capable de tenir la dragée haute à un Gilles qui dispose d'une majorité confortable. Les Territoriales viendront dans quelques années, en dernier du cycle actuel. C'est dire la longueur de temps pour que les opposants trouvent une cohérence électorale. Ce qui peut verser en un lent pourrissement. Cette impuissance restera faite de critiques exagérées et de salves du genre *« il n'y a que ça à faire »* sans évidemment disposer de moyens pour faire quoique ce soit. Car pour agir il faut gagner les élections contre les nationalistes et Gilles en particulier puis espérer de trouver d'ici là des points d'appui assez solides à Paris qui auront pu se mettre en état de gouverner.
Les primaires de la Droite qui se sont déroulées à cinq candidats ont mis en évidence l'embarras à sortir de l'impasse. Des propos se ménageant poliment les uns et les autres et des acrobaties de tournures pour mettre en avant ce qui pouvait les distinguer les uns des autres. Je ne pense pas que les votants militants aient eu un frémissement d'enthousiasme. On verra sous peu le résultat et... les recommandations que les perdants feront pour le deuxième tour.

> **L'urgence est là. C'est comme pour la transition énergétique sans carbone, il faut mettre des mesures et des moyens concrets pour éviter le pire dans une cinquantaine d'années.**

En fait, les deux Présidents sont dans une même situation... en apparence. L'Élyséen a une majorité parlementaire mais son parti LRM n'a pas pris racine sur le terrain hexagonal. L'insulaire a une majorité CdC à lui tout seul, des militants Femu a Corsica mais inorganisés en Parti. Le temps du premier se raccourcit, celui du second reste long. Les déclarations de l'un ont la forme de promesses à tenir lointaines qui risquent de tomber dans des oubliettes s'il n'est pas réélu et difficiles à réaliser s'il n'est réélu que par défaut ou avec une forte abstention.
Gilles joue lui aussi à l'internationale mais contre l'Europe des États. Il tente d'y faire admettre la spécificité très particulière des Îles, des Peuples sans États, plus ou moins victimes des guerres et des frontières imposées. Le tout État ne peut plus faire taire ses victimes. L'Europe des peuples est justice et logique démocratiquement. Elle n'est pas pour demain mais elle commence sa gestation. Une synthèse État/peuples est-elle possible ? Elle sera difficile et de temps long de toutes façons. Or il se trouve que pour le Peuple Corse en voie de disparition le temps historique est court. Gilles ou pas, la garantie de survie du Peuple Corse dépend avant tout d'un parti organisé dans son sein pour tenir puis se redresser et être capable d'œuvrer à son avenir.
Le tourisme *« moteur du développement »* développe les circuits productifs et financiers extérieurs et laissent les miettes sur l'Île dépendante à plus de 97 % de leurs importations subventionnées par la continuité territoriale baptisée DSP. Les résultats sont évidents. La région la plus pauvre de France et la plus administrée si on tient compte du nombre des emplois publics.

Le peuple est peu à peu effacé des tablettes de l'Histoire et sa Terre mère insulaire prend l'allure d'une dépouille que d'autres se partagent. La prime d'un défraiement de 30 % pour les constructions à valeur locative est voulue pour accélérer la spoliation et peu importe la spéculation et les jeux mafieux qui vont de pair.
L'urgence est là. C'est comme pour la transition énergétique sans carbone, il faut mettre des mesures et des moyens concrets pour éviter le pire dans une cinquantaine d'années.
Le pire pour le sauvetage du Peuple Corse sera irréversible dans un temps plus court.
L'électoralisme dans le système institutionnel actuel est le poison dont il faut s'affranchir en le dépassant dans la réalité de la vie du peuple. L'émanation d'un parti nationaliste contrepoison répandu sur tout son territoire et administré à tous ceux qui y vivent. ■

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262

86 millions d'euros pour la Corsica Ferries

Le bras de fer est engagé

Alors que le Premier Ministre Jean Castex a annoncé un voyage officiel en Corse, les dossiers s'accumulent qui appellent des réponses rapides. Parmi eux, il y a celui, démesuré, de la dette à la Corsica Ferries, dette générée par la volonté de l'État à l'époque seul actionnaire de la SNCM qui était le bénéficiaire du dispositif délictueux. Mais le dispositif a été activé par la Collectivité de Corse à partir de la dotation de continuité territoriale intégrée à son budget, six années durant, alors qu'elle était présidée par Ange Santini puis Paul Giacobbi. Ce qui explique sa condamnation par la Justice après plusieurs années de procédure.

La Collectivité de Corse, désormais présidée par Gilles Simeoni, a donc été condamnée par les tribunaux à payer pour le préjudice que cette politique de subventions indues versées à la compagnie d'État avait alors causé à sa concurrente aux bateaux jaunes.
S'agissant d'une décision de justice définitive, il revient donc théoriquement à la Collectivité condamnée d'inscrire la somme correspondante lors du premier des votes budgétaires à suivre le jugement. Fin novembre, comme chaque fin d'année, la Collectivité de Corse doit voter son budget supplémentaire. En conférence de presse ce lundi, Gilles Simeoni a expliqué pourquoi il avait décidé de ne pas proposer d'inscrire cette somme au budget.
En effet, si la Collectivité de Corse d'alors a bel et bien effectué les paiements reprochés sur la dotation de continuité territoriale, elle l'a fait sur instruction et pour les intérêts d'un commanditaire dûment identifié, l'État français, responsable de la difficulté extrême de la compagnie d'État après lui avoir fait acquérir le Napoléon Bonaparte aux chantiers navals de Saint Nazaire, ce qui a entraîné le recrutement de centaines de salariés supplémentaires alors que le trafic ne pouvait le justifier. D'où la décision de faire allouer sur l'enveloppe de continuité territoriale des sommes importantes pour un «service complémentaire» qui faussait la concurrence, et dont la Corsica Ferries a obtenu qu'il soit déclaré illégal par la Commission Européenne.
Le commanditaire peut-il décharger toute sa responsabilité de cette décision sur l'exécutant ? C'est ce que l'administration du ministère des Finances a probablement l'intention de faire, et il faudra une âpre négociation politique pour qu'il en soit autrement.
En décidant de ne pas obtempérer à l'injonction d'inscrire la dépense au budget supplémentaire de la Collectivité de Corse, Gilles Simeoni engage le bras de fer, et il oblige l'État à réagir.
D'abord à travers sa compétence du contrôle de légalité : le Préfet rejettera-t-il le budget supplémentaire tel que voté par l'Assemblée ? Décidera-t-il une inscription d'office ? De toutes façons, la balle sera dans son camp, et ses choix seront politiques ! Et lors de sa venue en Corse, Jean Castex devra apporter une réponse concrète.
Dans la négociation globale à venir, ce sujet va prendre une place déterminante. Les sommes sont bien trop élevées pour être honorées par la seule Assemblée de Corse, et la chaîne des responsabilités dans ce dossier implique bien évidemment les services de l'État qui doit donc assumer ses responsabilités. ■

F.A

Suciale

Pologna / Bielorussìa

A crisa di i migranti averà bisognu d'un muru o d'umanità ?

2000 migrants, principalement d'origine kurde ou syrienne, sont bloqués à la frontière polonaise et Biélorusse. Dans un froid glacial, sans hygiène, sans abris, quasiment sans eau et nourriture, ils attendent de pouvoir gagner leur eldorado, l'Europe !

Il y a d'abord la Biélorussie et le régime voyou et frodeur du dictateur Lukachenko qui pour régler ses comptes avec l'Europe affrète des avions depuis Beyrouth, Damas ou Istambul pour conduire jusqu'à la frontière polonaise des centaines de migrants à qui il a fait miroiter *mondu mare è maraviglia*… Depuis les élections truquées qui le maintiennent au pouvoir, une répression s'abat sur le peuple biélorusse, plus de 35.000 personnes ont été emprisonnés en un an, le régime n'hésite pas à torturer voire éliminer ses opposants, il mène la guerre contre la presse, les intellectuels, les artistes. Après la Lituanie, c'est au tour de la Pologne de subir l'assaut migratoire, à coups de visas Loukachenko expérimente une nouvelle façon de faire la guerre, en se jouant de la souffrance humaine.
Il y a l'Europe, impuissante, face aux violations des traités et du droit international d'asile. Elle s'offusque que Lukachenko utilise des êtres humains pour faire pression sur elle mais elle ferme ses frontières. Elle menace de sanctions économiques la Biélorussie. Mais celle-ci riposte dans une surenchère folle, notamment en menaçant de couper l'approvisionnement en gaz russe vers l'Europe (gazoduc de Yamal).
Il y a enfin la Pologne qui ne veut pas devenir la nouvelle Italie seule à subir les vagues migratoires de Méditerranée, et craint de voir s'installer des camps de réfugiés dont elle n'a pas les moyens de la gestion. Elle menace de dresser un mur de 180 kms à sa frontière, 32 ans après l'effondrement du mur de Berlin…
Et puis il y a les hommes, les femmes, les enfants, face à cette haine, qui ne peuvent compter que sur l'aide humanitaire qui opère dans des conditions très difficiles. Les condamnations affluent jusque depuis New York, Poutine, lui, seul personnage à avoir quelque poids sur le despote biélorusse, reste de marbre. La guerre ne se fait plus avec des bombes, mais avec des êtres humains que l'on exhibe comme des boucliers ou les monnaies d'échange d'un terrorisme d'État. *Pòveru mondu!*
La situation est explosive à tous les niveaux. L'Ukraine mobilise aussi ses troupes sur ses frontières. Et l'Europe politique semble bien démunie. Pourtant, elle est la seule à pouvoir agir. Même avec la fermeture des frontières à l'immigration de travail en 1974, le droit d'asile reste un droit de l'homme fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Convention de Genève. La solution à de telles crises passe par le respect de ce droit international et la solidarité européenne en établissant des couloirs aériens pour évacuer ces personnes et leur offrir une solution humaine tout en appliquant des sanctions fermes contre le régime biélorusse. Il y a urgence. ■

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
SARL I PICCI (SARL) - "AUBERGE CHEZ FLORA" - ORTALE - LD CUDECCIA - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITE : RESTAURANT (GR) - PIZZERIA
RCS BASTIA B 514 083 567 - 2009 B 344

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
CORS'SOLAR SAS (SAS) - LD SUERTELLO - MORIANI PLAGE - 20230 SAN-NICOLAO
ACTIVITE : ENERGIE RENOUVELABLE
RCS BASTIA B 814 868 931 - 2015 B 583

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
LFX (SAS) - RESIDENCE SAINT-JOSEPH - VILLA SINIBALDI - 20250 CORTE
ACTIVITE : RESTAURATION PIZZERIA A CORTE 20250, 3 PLACE PAOLI
RCS BASTIA B 847 646 304 - 2019 B 21

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
MR POSE (SAS) - 5, RUE CHANOINE LESCHI - 20200 BASTIA
ACTIVITE : POSE D'AMEUBLEMENT, DE MENUISERIE INTERIEURE, DE REVETEMENT DE SOL...
RCS BASTIA B 830 184 610 - 2017 B 445

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
L'IMPÉRIAL (SNC) - ROUTE IMPÉRIALE - RESIDENCE SAINT-ANDRÉE - PAESE NOVU - 20600 BASTIA
ACTIVITE : JOURNAUX - DIFFUSION PRESSE - GERANCE DEBIT DE TABACS - JEUX DE HASARD.
RCS BASTIA B 801 284 381 - 2014 B 170

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
CORSE OUVRAGE BETON PISCINE (SAS) - LIEU DIT CANALE - RN 193 - 20600 FURIANI
ACTIVITE : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE - VENTE ET POSE DE PISCINES
RCS BASTIA B 827 453 937 - 2017 B 87

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
CAFE DES DELICES (SARL) - LIEU DIT CHIAPATELLA - C.C MORACCHINI RN 198 - 20213 PENTA DI CASINCA
ACTIVITE : SALON DE THE - VENTE DE PATISSERIES
RCS BASTIA B 532 663 721 - 2011 B 278

PAR JUGEMENT EN DATE DU 09/11/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE
SARL LES PINS (SARL) - PARC D'ACTIVITÉS DE PURETTONE - 20290 BORGO
ACTIVITE : VENTE DE TOUS BIENS A USAGE D'HABITATION
RCS BASTIA B 439 538 208 - 2010 B 368

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la Société **ULTRA DONNA**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège est au 15 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 452 11 n 050
À la Société **MEC PLUS ULTRA**, Société à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros, dont le siège social est au 15 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 344 424 684, suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 1er octobre 2016,
Du fonds de commerce de parfumerie, cadeaux, vente de prêt-à-porter homme, femme, enfant, bonneterie, articles de confection, articles de Paris, articles et accessoires de mode, chaussures et tous accessoires y afférents, situé au 15 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, connu sous le nom de : « Ultra Donna »,
A pris fin le 10 novembre 2021 par résiliation amiable.

Pour unique avis,
signé MEC PLUS ULTRA, l
e locataire-gérant.

BIANCU GENTILE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : TARABUCETTA
20114 FIGARI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Figari du 15 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BIANCU GENTILE
Siège social : Tarabucetta, 20114 FIGARI
Objet social : la location de bateaux à moteur ou à voile, avec ou sans accompagnateur ou skipper.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Yves CANARELLI, demeurant au lieudit Tarabucetta, 20114 FIGARI, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société : au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance

SAS LAZARINI
Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €
Siège social : Route Impériale, Rés Ondina, Bat A, 20600 BASTIA
850 147 943 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal à la suite des décisions de l'associé unique en date du 15 novembre 2021, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 1er novembre 2021, de L Route Impériale, Rés Ondina, Bat A, BASTIA (Corse), à Hameau de Castellu, 20228 LURI.

En conséquence l'article 4 les statuts de la société font l'objet d'une modification tenant compte du transfert de siège social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

MAIRIE DE BIGUGLIA

Convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de deux crèches municipales et de l'accueil périscolaire et extrascolaire

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://www.biguglia.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com:443/1314
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.
Type d'organisme : Commune.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
Objet du marché : Convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de deux crèches municipales et de l'accueil périscolaire et extrascolaire
Type de marché : Services
Type de prestations : Services sociaux et sanitaires
Type de procédure : Procédure adaptée
Site ou lieu d'exécution principal : Territoire de la commune de Biguglia 20620 BIGUGLIA
Classification C.P.V : Objet Principal : 85311300-5
Attribution des marchés ou des lots
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 50 % Budget détaillé du service
- 25 % Valeur technique et méthodologique de la proposition
- 25 % Valeur du projet pédagogique et éducatif

Date d'attribution du marché : 13 octobre 2021
Nombre total d'offre reçues : 2
Reference : Lot 1 - : Gestion et exploitation de deux crèches municipales A Nina (30 places) et A Ninuccia (15 places).
Date d'exécution : 01 septembre 2021
Classification CPV : Objet principal (01) : 85311300-5
Nom du titulaire / organisme : SARL EN JEU VILLAGE - ASTEGIANI (gérant) Arnaud 20290 Résidence Canonica Lucciana - Tél.: 0495541078, Courrier électronique : enjeu-village@gmail.com,
Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 1 485 002 euros.
Reference : Lot 2 - : Gestion et exploitation de l'accueil périscolaire (guarderie) dans les écoles de la Ville pour les enfants de 6 à 12 ans et gestion de l'accueil extra-scolaire (ALSH) pour les enfants de 3 à 17 ans.
Date d'exécution : 01 septembre 2021
Classification CPV : Objet principal (01) : 85311300-5
Nom du titulaire / organisme : Association Enfance et Jeunesse de Biguglia - ANDREANI (président) Jean-Marc 20600 Allée des Fleurs - Route du Stade Furiani - Tél.: 0495580132, Courrier électronique : ejbiguglia@wanadoo.fr,
Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 1 401 000 euros.
Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 4 740 000,00 euros
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex - Téléphone : 0495328866 - Courriel : Greffe.tabastia@juradm.fr - Site Internet : http://bastia.tribunal-administratif.fr/
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex - Téléphone : 0495328866 - Courriel : Greffe.tabastia@juradm.fr - Site : http://bastia.tribunal-administratif.fr/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 novembre 2021